

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°62_CC_2021_CCDS

CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Séance du 29 octobre 2021

Date de convocation : 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf octobre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Eliette BEAUFORT, Françoise FREDOC, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Céline ZULÉMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JÉRÉMIE à Fidélia BOCAGE,
Céline RÉGIS à Yves VANG,
Lauric SOPHIE à Jean-Raymond HORTH,
Sylvio BOCAGE à Eliette BEAUFORT,
Rosange CARENE à Pierre Richard AUGUSTIN,
Valéria COELHO MACIEL à Annick ANDRÉ,
Johanna HORTH à Loriane DECHESNE,
Diana JAMES à Pierre Richard AUGUSTIN,

Absente excusée :

Véronique JACARIA,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Pierre MIRABEL, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Fidélia BOCAGE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans la continuité de la délibération n° 40-CC-2021 du 08 juin 2021 approuvant le projet d'administration et managérial relatif à la mandature 2020-2026, il vous est soumis la création des emplois permanents inhérents à la déclinaison de celui-ci.

Dans un souci de contrôle de la masse salariale, la plupart des postes font l'objet d'une création en remplacement de postes déjà occupés et inscrits au tableau actuel des emplois de la Communauté de Communes des Savanes.

Il s'agit en ce cas d'espèces d'une transposition qui n'aura pas d'impact sur le budget dédié au personnel.

Les créations de postes proposées seront prioritairement pourvues en interne ou à défaut en externe dès le 1^{er} janvier 2022 au sein des futures directions, à savoir :

- La direction générale des services
- La direction ingénierie et expertise aux services
- La direction aménagement et développement durable
- La direction des services aux usagers

et aussi au sein des entités rattachées à la CCDS :

- Le groupement d'intérêt public : sport, éducation et culture
- La plateforme des séniors
- L'hôtel des entreprises
- La maison des services au public

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ces emplois seront occupés prioritairement par des fonctionnaires mais aussi par des contractuels dont les diplômes et l'expérience professionnelle correspondront aux compétences attendues.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la création de **22 postes à temps complet** répartis comme suit :

Emploi à supprimer (le cas échéant)	Emploi à créer (le cas échéant, en remplacement)	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement
Chargé de communication	Chargé/e de mission relation publique	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial
Responsable des affaires générales	Chargé/e de mission relation publique	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
	Assistant/e relation publique	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directrice des Ressources	Directeur/trice ingénierie et expertise aux services	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
	Assistant/e de direction ingénierie et expertise aux services	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Responsable des ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Responsable du service comptable et budgétaire	Responsable des finances et marchés publics	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directeur/trice de la commande publique			ou A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial
	Chargé de mission affaires générales et juridiques	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Agent recenseur	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Chargé de mission informatique	Chargé/e de mission moyens généraux	1	B	Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
			B	ou Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directrice des services aux populations	Directeur/trice des services aux usagers	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
	Assistant/e de direction des services aux usagers	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Directeur/trice du groupement d'intérêt public : sport, éducation et culture	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
			A	ou Sportive	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	- Conseiller territorial des APS - Conseiller principal des APS
	Chargé/e de mission plateforme des seniors	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Coordonnateur/trice de l'Hôtel des entreprises	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
			B	ou Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Coordonnateur/trice maison des services au public	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe

Directrice du service environnement	Directeur/trice aménagement et développement durable	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	- Ingénieur territorial - Ingénieur principal
	Assistant/e de direction aménagement et développement durable	1	C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Responsable des déchets	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	- Ingénieur territorial - Ingénieur principal
	Chargé/e de mission bâtiment et énergie	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur territorial
Chargé de mission planification et aménagement	Chargé/e de mission infrastructures et réseaux	1	B	Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Chargé de mission GEMAPI	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur territorial
	Agent technique polyvalent	1	C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	- Adjoint technique territorial - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
	Assistant/e administratif/tive	1	C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
TOTAL DE POSTES A CREER		24				

Il est à noter que d'autres emplois sont identifiés afin de décliner cette nouvelle organisation mais dont les créations seront proposées au conseil communautaire entre 2022 et 2025. Cette décision se justifie par la mise en place des structures correspondantes :

Emploi	Catégorie	Filière	Grade	Echéance
Contrôleur de gestion	A	Administrative	Attaché	1/01/2023
Chargé de mission plateforme des séniors	B	Administrative	Rédacteur	1/01/2024
Chargé de mission station thermale	B	Administrative	Rédacteur	1/01/2025
Chargé de mission eau potable	A	Technique	Ingénieur	1/01/2026
Chargé de mission assainissement	A	Technique	Ingénieur	1/01/2026

»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021.

Vu la loi n° 2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01/01/2007 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 46_CC_2021_CCDS du 08 juin 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs de la CCDS ;

Vu l'avis du comité technique en date du 21 mai 2021 relatif au projet d'administration et managériale - mandature 2020/2026 ;

Considérant la nécessité de supprimer 07 emplois à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires aux grades d'/de :

- Attaché territorial,
- Ingénieur territorial,
- Rédacteur territorial,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 août 2021 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

ARTICLE 2 : DECIDE de créer 24 emplois permanents à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures et accessibles selon les conditions de qualifications définies par les statuts :

Emploi à créer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement
Chargé/e de mission relation publique	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial
Chargé/e de mission relation publique	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Assistant/e relation publique	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directeur/trice ingénierie et expertise aux services	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
Assistant/e de direction ingénierie et expertise aux services	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Responsable des ressources humaines	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Responsable des finances et marchés publics	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
		ou A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial
Chargé/e de mission affaires générales et juridiques	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Agent recenseur	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Chargé/e de mission moyens généraux	1	B	Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
		B	ou Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directeur/trice des services aux usagers	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
Assistant/e de direction des services aux usagers	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Directeur/trice du groupement d'intérêt public : sport, éducation et culture	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	- Attaché territorial - Attaché principal
		A	ou Sportive	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	- Conseiller territorial des APS - Conseiller principal des APS
Chargé/e de mission plateforme des séniors	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Coordonnateur/trice de l'Hôtel des entreprises	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
		B	ou Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Coordonnateur/trice maison des services au public	1	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur territorial - Rédacteur principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe

Directeur/trice aménagement développement durable et	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	- Ingénieur territorial - Ingénieur principal
Assistant/e de direction aménagement développement durable et	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Responsable des déchets	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	- Ingénieur territorial - Ingénieur principal
Chargé/e de mission bâtiment et énergie	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur territorial
Chargé/e de mission infrastructures et réseaux	1	B	Technique	Techniciens territoriaux	- Technicien territorial - Technicien territorial de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Chargé/e de mission GEMAPI	1	A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur territorial
Agent technique polyvalent	1	C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe
Assistant/e administratif/tive	1	C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe

Le cas échéant, les emplois pourront également être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi.

ARTICLE 3 : DECIDE de supprimer 07 emplois à temps complets inscrits au tableau des emplois et ce à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

	EMPLOIS	GRADE
1	Chargé de communication	Rédacteur territorial
1	Responsable des affaires générales	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1	Directrice des Ressources	Attaché territorial
1	Responsable du service comptable et budgétaire	Rédacteur territorial
1	Chargé de mission informatique	Ingénieur territorial
1	Directrice du service environnement	Ingénieur territorial
1	Chargé de mission planification et aménagement	Rédacteur territorial

ARTICLE 4 : FIXE la rémunération en référence aux grilles indiciaires correspondants aux grades et cadre d'emplois en vigueur pour chaque emploi.

ARTICLE 5 : INSCRIT au budget les crédits correspondants.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
 Nombre de conseillers présents : 16
 Nombre de procurations : 08
 Nombre de votants : 24
 Pour : 24
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 octobre 2021.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

Francois RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	62_CC_2021_CCDS
Date de la décision:	2021-10-29 00:00:00+02
Objet:	CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
Classification matières/sous-matières:	4.1.1
Identifiant unique:	973-200027548-20211029-62_CC_2021_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 973-200027548-20211029-62_CC_2021_CCDS-DE-1-1_0.xml I	text/xml	907
nom original: DELIB 62-CC-2021-CCDS CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS.pdf	application/pdf	2606246
nom de métier: 99_DE-973-200027548-20211029-62_CC_2021_CCDS-DE-1- 1_1.pdf	application/pdf	2606246

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 novembre 2021 à 19h06min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 novembre 2021 à 19h10min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 novembre 2021 à 19h10min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 novembre 2021 à 19h15min34s	Recu par le MIAT le 2021-11-08